

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale et Rapport Moral

➤ Date : **09/02/2024**

➤ Lieu : **Fleury/Aire**

➤ Nombre de participants : **25**

Ordre du jour AGE :

- Présentation des modifications statutaires ;
- Adoption des statuts modifiés de l'AAPPMA conformément à l'arrêté du 16 janvier 2013 modifié par arrêté du 2 juin 2023 (obligatoire) ;
Modifications adoptées à l'unanimité des présents

Ordre du jour AGO :

- Approbation Compte Rendu AGO 2023
- Rapport moral
- Bilan financier
- Rapport des vérificateurs aux comptes **Quitus au trésorier : unanimité**
- Rapport d'activités **Adopté à l'unanimité**
- Budget 2024 **Adopté à l'unanimité**
- Carte de Pêche 2024
- Perspectives 2024
- Questions diverses

➤ Présentation des différents sujets abordés et des questions ou remarques éventuelles ou joindre le compte-rendu de l'Assemblée Générale :

Cf. Diaporama doc. Annexe

Mot d'accueil

Mesdames, Messieurs, chers adhérents et amis pêcheurs, bienvenue dans cette salle communale de Fleury/Aire, mise une nouvelle fois et gracieusement à notre disposition par Monsieur le Maire, Patrick GROSS.

Au nom de notre association, je le remercie pour sa disponibilité et son soutien.

Merci à vous d'avoir répondu à notre invitation ; Mesdames et Messieurs les élus d'une part : présentation : Mme et M. les Maires de Julvécourt et Souilly, M. le délégué de la CODECOM Meuse Voix Sacrée, administrateur par ailleurs du SM3a , et vous, chers adhérents et membres actifs de l'AAPPMA « Aire et

Cousances ». Votre présence ce soir est importante car elle donne du sens à l'action des bénévoles que nous sommes et qui s'emploient à préserver vos intérêts de pêcheurs et à promouvoir la pêche de loisir dans notre territoire.

Le fonctionnement du réseau associatif de la Pêche s'adaptant aux évolutions sociétales, nous devons adopter ce soir et dans un premier temps, certaines modifications statutaires : ce sera le point unique de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire exceptionnellement convoquée en amont de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle traditionnelle qui lui succédera.

Rapport moral

Nous voici donc une nouvelle fois réunis à l'heure du bilan et pour projeter notre association en 2024, année que chacun d'entre nous souhaitera la plus fructueuse possible, halieutiquement parlant, bien sûr...

Après mon intervention, nous reviendrons plus en détail sur les chiffres et les quelques actions réalisées en 2023 ; je ne m'y attarderai donc pas ici. Je tiens toutefois à souligner, et accueillir avec un relatif optimisme, l'évolution positive des ventes de cartes mineures enregistrée lors de l'exercice écoulé. Ce constat est général à l'échelon national. S'il est sans doute à mettre en parallèle avec la dynamique démographique des années 2010, il signifie peut-être qu'une nouvelle génération de pêcheurs est en train d'émerger. L'avenir nous le dira.

Un réseau fragile

Notre réseau, et notre AAPPMA en particulier, ont besoin d'un second souffle. Puissent ces nouveaux pratiquants ne pas rester de simples consommateurs halieutiques, souvent plus prompts à s'épancher sur les réseaux qu'à s'engager sur le terrain pour faire évoluer les choses... Des forces nouvelles seraient les bienvenues pour relever l'équipe en place. J'en appelle ce soir au sens militant de chacun de nos adhérents et invite celles et ceux qui pourraient apporter un regard nouveau, et leur énergie, à nous rejoindre au sein du conseil d'administration. Nous les coopterons avec enthousiasme pour conforter l'avenir de notre structure dans le territoire.

Ne nous le cachons pas, l'avenir de la pêche associative est en suspens. La qualité des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles, l'accessibilité des cours d'eau, le regard porté sur notre activité par la société, sont des paramètres que nous maîtrisons de moins en moins... Le militantisme plus que timide qui caractérise notre réseau et le fragilise ainsi que notre faculté remarquable à compliquer l'accès à notre loisir, notamment par une réglementation lourde et souvent inadaptée, sont des constats qui doivent nous interpeller sur l'urgente nécessité de nous réformer à tous les échelons...

Bilan halieutique 2023

La saison 2023 s'est déroulée sans trop de difficultés liées au climat. Certes, le printemps pluvieux d'une part et les défaillances survenues dans la production de la pisciculture du Vaucheron d'autre part ne nous ont pas permis de réaliser toutes les phases du programme de repeuplement que nous avons envisagées.

Les cours d'eau ont été très bas à la fin de l'été essentiellement. Je ne pense pas que les populations piscicoles aient donc trop souffert au cours de la saison. D'autant plus que la pression de pêche n'a pas été particulièrement excessive, me semble-t-il.

Les pluies exceptionnelles de l'automne passé ne doivent toutefois pas nous faire oublier le changement climatique à l'origine des crises hydriques sévères qu'ont subies l'Aire et la Cousances ces dernières années. L'étude thermie portée par la Fédération fournira des éléments concrets sur l'évolution de la température des

cours d'eau des têtes de bassins du département. Leur réchauffement affecterait immanquablement la qualité future des peuplements piscicoles. L'explosion des populations de chevaines que nous constatons tous depuis quelques saisons nous le montre déjà.

Attendons-nous à devoir prendre de orientations différentes dans la gestion piscicole de nos parcours, compte tenu des conclusions qui ressortiront de cette étude.

SDDL

*La réalisation du **Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche** commandité par la Fédération est en cours. Vous avez été sollicités en janvier pour répondre à l'enquête « Pêcheurs » réalisée à cette occasion. J'espère que vous avez su saisir cette rare occasion qui vous a été donnée de vous exprimer. J'ai accompagné sur l'ensemble de nos parcours, **Jérémy Chevallier**, de la **société AYGA**, dans le cadre de l'état des lieux qu'il a réalisé sur l'ensemble du territoire meusien. Ses conclusions devraient contribuer elles aussi à orienter notre politique future de développement de la pêche dans nos vallées.*

L.435.5

*Le programme d'entretien de l'Aire et de ses affluents est terminé officiellement. Ce qui a déclenché la mise en œuvre de l'article L.435.5 du code de l'environnement relatif au partage et exercice gratuit du droit de pêche sur les parcours concernés par la Déclaration d'Intérêt Général. L'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 valide ainsi la rétrocession du droit de pêche sur l'ensemble de nos parcours historiques mais aussi et surtout, et c'est une nouveauté, sur l'**EZRULLE**, principal affluent de l'Aire. En contrepartie, l'obligation de gestion de ces lots de pêche échoie à l'**AAPPMA**. Charge à cette dernière de préserver la population piscicole et de ménager les nouveaux riverains, sans doute un peu inquiets des conséquences de cette application réglementaire. Une signalétique sera installée et nous procéderons à des campagnes de mise en place de passages de clôture. J'ai écrit aux maires des communes concernées pour les informer et les rassurer sur nos intentions. D'autre part, le conseil d'administration, en collaboration avec les services techniques de la fédération, se penchera dès 2024 sur la mise en œuvre des modalités d'une gestion de la pêche adaptée au cours d'eau, sanctionnées par arrêté préfectoral. Je pense qu'une mise en réserve de l'amont du parcours serait judicieuse. Cette mesure pourrait s'accompagner d'un programme de restauration, voire de création de zones de frayères...*

Labellisation

*Le **parcours No-Kill** de Nubécourt a 14 ans d'existence cette année. Le conseil d'administration a décidé d'engager les démarches nécessaires à sa labellisation par la **Fédération Nationale pour la Pêche en France**.*

*Ce parcours qui devrait obtenir le label « **Passion** » sera ainsi clairement identifié. Une signalétique routière sera implantée en collaboration avec la commune de Nubécourt auprès de laquelle nous allons nous rapprocher. Nous en profiterons pour changer le panneau d'accueil et renouveler les petites pancartes de limite ainsi que procéder à des travaux d'amélioration de l'accès aux berges.*

Projets 2024

La première phase de la campagne de repeuplement 2024 est en cours. Vous verrez que les résultats obtenus sont particulièrement décevants cette année. Nous devons changer notre stratégie d'alevinage à l'avenir. En attendant, le bureau a décidé de prendre des mesures compensatoires pour cette saison ; Raymond vous les exposera tout à l'heure.

*J'ai saisi le service technique de la fédération pour faire émerger des projets de création de frayères ou d'accessibilité à ces dernières sur les petits affluents de notre sous-bassin. Nous veillerons à ce que cette démarche soit menée en bonne intelligence avec le **SM3A** qui lance de son côté une **DIG** dans le cadre d'une nouvelle phase de travaux de renaturation et d'entretien des petits affluents de l'Aire.*

SM3a et milieux aquatiques...

*La GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations), est un bloc de compétences confié aux EPCI de manière obligatoire depuis 2018. Ne nous voilons pas la face, les collectivités du territoire s'y sont engagées sans réel enthousiasme écologique. Le volet **Prévention des Inondations** a avant tout dicté les mesures d'entretien qui ont été prises ainsi que de préservation des intérêts des propriétaires riverains pourtant défaillants devant leurs obligations d'entretien.*

*Malheureusement, il est à craindre que l'argent public dépensé à ces fins - **votre argent chers pêcheurs, qui a aussi servi à financer l'enfermement de nos rivières à l'intérieur de clôtures infranchissables, incompatibles avec notre activité halieutique** – ait sans doute été jeté par la fenêtre...*

*En effet, avec les **permis de polluer, de curer, d'arracher, de bassiner**, j'en passe... délivrés par l'**Etat** sous la pression de l'agriculture **dite conventionnelle**, la gestion des milieux aquatiques va prendre une autre dimension : celle de la destruction programmée des rivières et zones humides de nos vallées.*

En attendant, nous constatons au fil des ans la dégradation rapide et inéluctable de la végétation rivulaire de la Cousances et de l'Aire. Les frênes sont malades et tombent les uns après les autres créant de nombreux et importants embâcles. Le SM3a a-t-il prévu un nouveau passage pour gérer cette situation qui devient de plus en plus problématique ? Nous ne manquerons pas d'interpeller le syndicat sur cet enjeu majeur.

Espèces invasives

La présence de ragondins, cormorans, aigrettes et autres écrevisses « Signal » sur et dans nos rivières illustre un peu plus chaque année les dérèglements naturels en cours. La faune et la flore « exotiques » évoluent en concurrençant de plus en plus les espèces autochtones. Elles bouleversent les équilibres qui nous étaient familiers et sur lesquels reposaient, entre autres, les « rendements » de nos parties de pêche.

La régulation de ces fléaux est d'autant plus compliquée que des lobbies comme la LPO ont su mieux que les pêcheurs faire valoir leurs points de vue dans un dossier comme celui du Grand Cormoran qui pille sans vergogne notre patrimoine piscicole.

Aussi, l'Etat est plus prompt à autoriser la destruction des milieux aquatiques qu'à mettre en place des mesures évidentes et indispensables de régulation pour sauvegarder la biodiversité piscicole, certes moins visible et glamour que les petits oiseaux tant prisés par le grand public...

Le réveil tardif de la FNPF sur ce dossier ne permettra sans doute pas de d'obtenir de nouveaux quotas sur les eaux libres...

Quotas et fenêtres de captures.

Au bord de l'eau, sur les réseaux sociaux, dans les AG, quotas et fenêtres de captures sont des thèmes souvent abordés ; Ils sont source d'âpres débats, les pêcheurs étant soucieux de préserver la ressource, persuadés de l'impact de leur pratique vis-à-vis des populations piscicoles.

Il est pourtant tout relatif ; j'en évoquai plus haut les raisons réelles de leur déclin...

Cela n'exclut pourtant pas le bon sens et la remise en question de nos usages.

La réglementation de la pêche, frein au développement de notre loisir, est aussi souvent en décalage avec la réalité biologique des populations piscicoles convoités par les pêcheurs.

Un nouveau regard s'impose donc sur les tailles et quotas. Certaines fédérations se sont engagées dans l'expérimentation de fenêtres de capture. D'autres pistes sont peut-être à suivre.

La fédération de pêche de la Meuse va se pencher sur la question ; Il serait peut-être pertinent que notre AAPPMA s'associe aux prochaines démarches qui seront entreprises en proposant par exemple certains de nos parcours comme terrain d'étude. Nous en reparlerons le moment venu.

Demain...

Je ne saurais conclure mes propos sans marteler à nouveau que la mobilisation des pêcheurs, à tous les échelons du réseau, s'impose. Nos intérêts sont de plus en plus remis en cause au nom de la croissance économique et une minorité d'écologistes intégristes, prêts à tout, rêvent de nous voir disparaître un jour du bord des rivières...

L'engagement bénévole est indispensable et parfaitement compatible avec l'exercice de la pêche. C'est même un enrichissement personnel que de partager une passion et s'investir à son service.

Pêcheurs pratiquants, devenez des Pêcheurs militants !

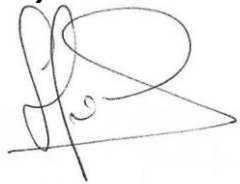
*Au nom de nos adhérents, merci aux membres du Conseil d'Administration et de la Garderie de l'AAPPMA, merci, **chers Amis** pour le temps et l'énergie que vous consacrez afin que vive notre association et surtout, perdure notre loisir.*

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne saison 2024 et vous remercie de votre attention.

E. RIBET

Nom du Trésorier : **Raymond PICHELIN**

Signature :



Nom du Président : **Eric RIBET**

Signature :



Pour rappel, vous devez être titulaire de la carte de pêche de l'année en cours.

I/ Actions menées par l'A.A.P.P.M.A.

1. Alevinages et empoissonnements en 1^{ère} Catégorie

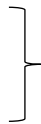
TRUITES FARIO	Quantités	Dates des déversements	Lieu : cours d'eau, étangs...	Nom du pisciculteur	Coût
Œufs	80000	29/12/2022	Aire et Cousances	Vaucheron	1408.00

II / Bilan des Cartes Vendues

BILAN DES CARTES VENDUES ANNÉE 2023 (commandes placées)			
Cartes	Tarif	Nombre	Montant Total
Carte Interfédérale Personne Majeure URNE	23.50 €	97	2279.50
Carte Personne Majeure	23.50 €	13	303.50
Carte Découverte Femme	15.00 €	3	45.00
Carte Personne Mineure	10.10 €	13	131.30
Carte Découverte - 12ans	4,80 €	27	129.60
Carte Hebdomadaire	14.30 €	4	57.20
Carte Journalière	7.30 €	15	109.50
Vignette URNE	/	1	/
Option Ballastière, Barque etc... <i>(n'inscrire que le nombre et montant total)</i>	/		
PassPêche Majeur	/		/
PassPêche Mineur	/		/
TOTAL			3057.60

Nombre d'adhérents Année 2023

= Carte Interfédérale URNE + Majeure + Majeure Offre d'Automne +
Mineure + Découverte -12ans + Découverte femme



153

Nom du Trésorier : Raymond PICHELIN

Signature

NB : *Le montant total du bilan des cartes vendues correspond à la part AAPPMA pour l'année 2023 (cf. site internet <https://admin.cartedepeche.fr>, cliquer sur onglet « Comptabilité », « Détail par produit », cocher « Saison 2023 » et « Commandes placées »).*


III / Bilan Financier


BILAN FINANCIER 2023

DÉPENSES		RECETTES	
FNPF Prélèvement Panier <i>(Cartes vendues par les dépositaires AAPPMA, commerces... montant identique à « Encaissement dépositaires »)</i>	105	Vente de cartes 2023 ventilées par la FNPF <i>(Part AAPPMA)</i>	3079.10
Alevinages Empoisonnement	1408	Cartes 2022 ventilées par la FNPF en 2023	105
Locations Baux de pêche		Encaissement Dépositaires <i>(montant à reporter en dépenses « FNPF Prélèvement Panier »)</i>	
Entretien des milieux naturels (travaux ...)	79.70	Subventions URNE	2540
Gardiennage Pancartage Information	513 226,74	Manifestations Concours	
Revendeurs		Produits financiers	357.78
Manifestations	349,76 32	Indemnisations Dommages Intérêts	
Secrétariat, Téléphone, Affranchissements... Déplacements	29,60 25	Divers : (à préciser)	
Assurances			
Divers : (à préciser)			

TOTAL	2789.20	TOTAL	6081.88
Résultat d'exercice (Recettes - Dépenses)	→		+3292.68

Situation de la trésorerie pour l'exercice 2023	
Avoir début d'exercice au 1^{er} janvier (Caisse, comptes-courants, livrets...)	→ 17772.77
Avoir fin d'exercice au 31 décembre	→
TOTAL : 21045.45	Caisse : 19.93€ Comptes courants : 8420.77€ Livrets : 12624.75€ Titres :

Nom Président
E.RIBET
Signature 

Nom Trésorier
R. PICHELIN
Signature 

Nom 1^{er} Vérificateur
aux comptes
Signature 

Nom 2^{ème} Vérificateur aux
comptes
Signature 